

SOMMAIRE :
Nomination
-:-:-

U E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la constitution de la République du Dahomey ;
VU la loi n°59/I6 ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre le conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités du service ;
Sur la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité.
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Mr. COSTA Jean Dominique attaché de 1ère classe 2° échelon de la F.O.M., actuellement Sous-Préfet de Bembéréké est nommé Préfet du Nord-Est par intérim cumulativement avec ses Fonctions pendant la durée du Congé de Mr. SAINT BLANCAI Marcel.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet pour compte du jour de la prise de service de l'intéressé, sera enregistré et publié partout où besoin sera./.-

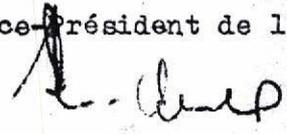
PORTO-NOVO, le 20 AVRIL 1961

AMPLIATIONS :
ORIGINAL I
JORD. I
MAIS. 4
MAC. 4
MFP. I
DP. I
PRESIDENCE 15
CF. I
TRESOR I
CD. I
DEPART. NORD-EST I
BEMBEREKE I
INFORMATION I
INTERESSE I
BCP/FOM I
RADIO I
SGCM. I

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité.

Pour le Président de la République
absent,
Le Vice-Président de la République


M. AROUNA.


S.M. APITHY